Annexe Art. 18.3 Effets indésirables chez les donneurs - Définitions (en vigueur à partir du 01.02.2027):

Annexe entièrement révisée, fusionnée avec l'Annexe Art. 18.5 Annexe Art. 18.5 Effets indésirables chez les donneurs de sang – définition et codage